

SÉANCE DU 20 FEVRIER 2024

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 34
Présents : 28
Votants : 32

N° ordre : 24-09

N° ordre dans la séance :

DE-20022024-09

Date de la convocation :
13/02/2024

Date de la publication :

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt février à 19 heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil municipal de Culoz-Béon, sous la présidence de Monsieur ANDRE-MASSE Franck.

Présents : Mesdames et Messieurs : Franck ANDRE-MASSE Maire, Jean-Marc DUPONT Maire délégué, Claude FELCI, Isabelle MORLOTTI, Marc GUILLAND, Danielle RAVIER, Robert VILLARD, Anne-Laure PETITE, David TREBOZ Adjoint, Danielle CALLET, Sylvain BOIS, Thierry DEHAY, Marie-Françoise SONZOGNI, Carlos ROCHA OLIVEIRA, Eric BONNET, Joëlle TRABALZA, Hélène ROSSI, Sylvianne GUILLERMET, Dominique GERRA, Nadine BRAVI, Thierry DRAPIER, Dominique SCALMANA, Frédéric DI PAOLO, Loïc MONTEIRO, Christelle MARCHAND, Emilie VALTON, Katerina CHAPMAN, Christelle BOUVIER conseillers

Absents excusés : Céline LE CERF (procuration à Isabelle MORLOTTI), Marc MEO (procuration à Jean-Marc DUPONT), Mélisande MACONE (procuration à M. Eric BONNET), Thierry CURTELIN (procuration à Mme Christelle BOUVIER), Mickaël MOUTOT (excusé), Déborah GLEYZE

Secrétaire de séance : Katerina CHAPMAN

OBJET : ECHANGE ET CESSION DE TERRAINS ENTRE LA COMMUNE ET L'INDIVISION MARJORIE GIRARD – FLORENT PRIMAT

Monsieur Claude FELCI, Adjoint délégué à l'Urbanisme informe le conseil que dans un souci de rationaliser la gestion des espaces communaux, il convient de procéder à l'échange de terrains ainsi qu'à des régularisations avec l'indivision Marjorie GIRARD – Florent PRIMAT domiciliée 873, rue des Burlattes à Culoz-Béon.

L'opération consiste à procéder à un échange sans soulte, avec l'indivision MARJORIE GIRARD – FLORENT PRIMAT, de la parcelle AI n°466 d'une superficie de 45 m² (parcelle issue du découpage de la parcelle de plus grande contenance cadastrée AI 446) avec une parcelle constituée par un ancien délaissé de route nouvellement numéroté AI n°468 d'une superficie de 151 m². Monsieur FELCI précise que le délaissé de route sus mentionné n'est plus utilisé depuis des temps immémoriaux. Ainsi, il n'est plus affecté au service public et doit faire l'objet d'un déclassement.

En outre, il convient de régulariser la cession à l'euro symbolique de la parcelle cadastrée AI n°467 d'une superficie de 203 m² correspondant à un ancien fossé dont l'indivision est aujourd'hui propriétaire des terrains de part et d'autre de celui-ci,

Monsieur FELCI précise que les frais notariés seront pris en charge pour moitié par l'indivision GIRARD-PRIMAT et la commune de CULOZ-BEON.

Après en avoir délibéré à l'unanimité le conseil municipal :

CONSTATE la désaffectation du délaissé de route cadastré AI n°468 et **DECIDE** de procéder à son déclassement,

APPROUVE l'échange sans soulte avec l'indivision MARJORIE GIRARD – FLORENT PRIMAT, de la parcelle AI n°466 d'une superficie de 45 m² (parcelle issue du découpage de la parcelle de plus grande contenance cadastrée AI 446) avec la parcelle constituée par un ancien délaissé de route nouvellement numéroté AI n°468 d'une superficie de 151 m².

CEDE à l'euro symbolique la parcelle cadastrée AI n°467 d'une superficie de 203 m²,

PRECISE que les frais notariés seront pris en charge pour moitié par l'indivision GIRARD-PRIMAT et la commune de Culoz-Béon

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures.

Le Maire

Franck ANDRE MASSE

Accusé de réception en préfecture
001-200099406-20240220-DE-20022024-09-DE
Date de télétransmission : 23/02/2024
Date de réception préfecture : 23/02/2024

